

## **Un observatoire de la discrimination et de la répression syndicales : pourquoi et avec quels moyens ?**

Être syndiqué et / ou disposer d'un mandat syndical, c'est bien souvent faire l'expérience de la répression et de la discrimination. Selon une étude du Ministère du Travail, 30% des élus syndiqués et 40% des délégués syndicaux considèrent que l'exercice de leur mandat représente un frein à leur carrière. En moyenne un délégué syndical gagne 10% de moins qu'un salarié non syndiqué ayant le même profil.

Ce déni de démocratie bénéficie trop souvent de la passivité des pouvoirs publics, alors que le droit d'adhérer à une organisation syndicale de son choix est un droit reconnu par la Constitution et que toute obstruction dans ce domaine constitue une atteinte aux droits de l'homme et du citoyen.

Parce que l'État fait mine d'ignorer ce problème, parce qu'il est méconnu, ignoré ou même admis comme inhérent à l'engagement syndical, la Fondation Copernic, la CFTC, la CGT, FO, la FSU et Solidaires ainsi que le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature, avec l'appui de nombreux chercheurs et de personnalités qualifiées, ont décidé de créer un Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales.

Son objectif est de rendre visible un problème largement ignoré par la statistique publique, rarement pris en compte par les études menées sur le champ des relations professionnelles, voire purement et simplement occulté ou nié par le patronat. Au delà de la mise à jour et de la dénonciation de pratiques patronales anti-syndicales, il s'attache principalement à concourir à la production d'une information la plus complète possible dans ce domaine.

Cet objectif collectif s'est traduit dès 2011 par la publication d'une [Note de la fondation Copernic](#), qui est à l'origine de la démarche, et par la tenue d'un premier colloque en novembre 2012 au Conseil Économique Social et Environnemental.

Dans la continuité de cette initiative, l'Observatoire publiera annuellement un rapport sur l'état des discriminations et de la répression en matière syndicale et informera sur les travaux et les avancées de la connaissance en matière juridique, sociologique et économique dans ce domaine. Il sera en cela un outil de connaissance pour la lutte des salariés contre la répression patronale et pour le respect du droit fondamental à s'organiser et à lutter dans l'entreprise.

**Nous vous sollicitons pour soutenir financièrement les activités de l'observatoire, notamment l'animation de son site, l'organisation d'un colloque annuel, la publication de son rapport.**

Deux modes de soutien sont possibles :

- Chèques à l'ordre de Fondation Copernic (mention au dos du chèque : Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales), envoyer à :

**Association Fondation Copernic  
Boîte Postale 32  
75921 PARIS Cedex 19**

- Virement ou prélèvements bancaires :

**Titulaire du compte : Association pour la Fondation Copernic  
Etablissement : 20041 Guichet : 01012  
Numéro de compte: 4464992T033 Clé RIB: 72  
IBAN (identifiant international de compte) : FR21 2004 1010 1244  
6499 2T03 372  
BIC (identifiant international) : PSSTFRPPSCE  
Domiciliation:  
La Banque Postale  
Centre financier  
45900 LA SOURCE CEDEX 9  
France**

Envoyer simultanément **impérativement** un mail à l'Observatoire ([contact@observatoire-repression-syndicale.org](mailto:contact@observatoire-repression-syndicale.org)) afin de pouvoir recevoir un reçu :

Nom de la structure : .....

mandataire / trésorier : .....

adresse : .....

.....

Contact : [contact@observatoire-repression-syndicale.org](mailto:contact@observatoire-repression-syndicale.org)  
Visitez notre site : <http://observatoire-repression-syndicale.org>

Soutenu par :  
CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires,  
Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature

